

fr 1. Dénomination du médicament vétérinaire

Glucosol 20 ad us. vet., solution pour perfusion pour bovins

2. Composition qualitative et quantitative

1 ml de solution pour perfusion contient :

Substance active :

Glucosum 200 mg (ut. Glucosum monohydricum 220 mg)

Excipients :

Methylis parahydroxybenzoas (E 218) 0.9 mg

Propylis parahydroxybenzoas 0.1 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. Forme pharmaceutique

Solution pour perfusion claire et incolore

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Bovin

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Solution pour perfusion avec glucose pour bovins

Thérapie de soutien lors d'acétonémie, parésie de parturition, hypoglycémie, affections hépatiques, intoxications ; nutrition parentérale

4.3. Contre-indications

Aucune

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune

4.5. Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Sans objet

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

La perfusion peut provoquer les effets suivants :

- Hyperglycémie
- Troubles des électrolytes (hypokaliémie, hypomagnésémie ou hypophosphatémie)
- Perturbations de l'équilibre hydrique (hypervolémie)

En cas d'effets secondaires, la perfusion doit être arrêtée.

En cas d'effets indésirables, notamment d'effets ne figurant pas sous la rubrique 4.6 de l'information professionnelle, ceux-ci doivent être déclarés à l'adresse vetvigilance@swissmedic.ch.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Peut être utilisé au cours de la gestation et de la lactation.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Des incompatibilités avec certains antibiotiques (comme les antibiotiques bêta-lactamines, les tétracyclines, la sulfadiazine sodique) et l'héparine sont connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

100 ml ou plus par 100 kg de PC i.v.

Instructions pour une utilisation correcte :

- Les conditions aseptiques doivent être maintenues pendant toute la durée d'utilisation.
- Ne pas administrer par voie sous-cutanée.
- Les liquides à usage intraveineux doivent être réchauffés à la température du corps avant d'être administrés.
- A usage unique.
- N'utiliser que lorsque la solution est claire et exempte de particules visibles et que le récipient n'est pas endommagé.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

4.11. Temps d'attente

Aucun

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : solution pour la nutrition parentérale

Code ATCvet : QB05BA03

La cétose hypoglycémique des ruminants survient surtout chez les vaches ayant une forte capacité laitière en raison de troubles du métabolisme des glucides. Les facteurs endocriniens peuvent être considérés comme la cause de la surcharge de l'équilibre glucidique due à une dégradation métabolique accrue du glucose. La baisse de la glycémie et l'absence de réserves hépatiques en glycogène contraignent l'organisme à augmenter la mobilisation des acides gras du tissu adipeux. Ceci entraîne une accumulation des lipides dans le foie, une cétogénèse et une acidocétose. L'administration intraveineuse de glucose élève immédiatement la glycémie. Dans la plupart des cas, cependant, la perfusion de glucose doit être soutenue par d'autres mesures telles que l'administration orale de propylène glycol, le contrôle de l'alimentation ou la réduction de la sécrétion de lait.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le traitement avec une solution de glucose a un effet positif sur les animaux souffrant de septicémie, d'endotoxémie ou de traumatisme. Cet effet positif est dû à la supplémentation en glucose afin de couvrir les besoins énergétiques accrus dans ces conditions.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

La perfusion intraveineuse garantit une distribution rapide. Le composant de la solution pour perfusion est dégradé et éliminé par les mêmes voies métaboliques que l'eau et le glucose provenant de sources alimentaires régulières.

L'excès de glucose est éliminé par les reins. En cas de concentration sanguine normale, il est filtré par les tubules rénaux, mais presque entièrement réabsorbé, de sorte que sa concentration dans l'urine tombe presque à zéro.

Le glucose augmente le volume d'eau dans l'urine en raison de ses propriétés diurétiques osmotiquement actives.

5.3. Propriétés environnementales

Aucune donnée

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Methylis parahydroxybenzoas (E 218)

Propylis parahydroxybenzoas

Propylenglycolum

Aqua ad iniectabilia

6.2. Incompatibilités majeures

Aucune connue

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 36 mois

Jeter le contenu de la bouteille entamée.

6.4. Précautions particulières de conservation

Conserver à température ambiante (15 – 25 °C).

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention «EXP.» sur l'emballage.

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Bouteille de perfusion de 500 ml en polypropylène

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

Dr. E. Graeub AG

Rehhagstrasse 83

3018 Berne

Tél. : 031 980 27 27

Fax : 031 980 27 28

info@graeub.com

8. Numéros d'autorisation de mise sur le marché

Swissmedic 46'071'018 500 ml

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

Date de première autorisation : 29.06.1984

Date du dernier renouvellement : 25.10.2023

10. Date de mise à jour du texte

07.08.2023

Interdiction de vente, délivrance et/ou d'utilisation

Sans objet